

**M. Michel BELLEGARDE**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL DE LIMOGES

**SIEGE SOCIAL**  
309, AVENUE BAUDIN  
87 000 LIMOGES

*TEL : 05 55 05 00 78    FAX : 05 55 77 16 81*

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DE LA HAUTE-VIENNE**

**COMMISSARIAT AUX COMPTES  
EXERCICE 2021/2022**



**RAPPORT GENERAL**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE**  
**DES CHASSEURS DE LA HAUTE VIENNE**

Association Loi 1901

Maison de la Nature – 10 Allée de la Biodiversité – C.S 80 912  
LIMOGES 87 280

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE 2021 / 2022**



**MICHEL BELLEGARDE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES.  
INSCRIT À LA COMPAGNIE DE LIMOGES.**

## **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA HAUTE-VIENNE**

**Siège Social : Maison de la Nature – 10 Allée de la Biodiversité – C.S 80 912  
LIMOGES 87 280**

---

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

#### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'**audit des comptes annuels de la « Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne »** relatifs à l'exercice clos le **30/06/2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la « fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne » à la fin de cet exercice.**

MICHEL BELLEGARDE  
COMMISSAIRE  
AUX COMPTES  
SIRET : 490 652 037 03133

## **II – FONDEMENT DE L'OPINION**

### **§ Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **§ Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **§ Observation**

**Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Analyse des fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels concernant :**

- **Le projet de l'animation pédagogique d'Uzurat,**
- **Le dossier « Formation et sécurité des chasseurs »**
- **L'impact du projet biodiversité (dans le cadre de l'éco contribution),**

### **§ Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ **Caractère approprié des principes comptables appliqués,**
- ✓ **Bonne appréciation des créances et des recettes de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne,**
- ✓ **Prise de connaissance des provisions pour charges comptabilisées et des fonds dédiés affectés,**
- ✓ **Vérifications des incidences « Post-Clôture » et continuité d'exploitation,**
- ✓ **Impacts financiers des travaux liés aux investissements immobiliers,**
- ✓ **Impacts financiers des novations liées à la Biodiversité.**



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**§ Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale annuelle :**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

**§ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de votre bureau.

**§ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**Fait à LIMOGES**

**Le 8 février 2023**

**Michel BELLEGARDE**

*Commissaire aux comptes*



## ANNEXE AU RAPPORT DU CAC

### « Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société<sup>1</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**FEDERATION DEPARTEMENTALE**  
**DES CHASSEURS DE LA HAUTE VIENNE**

**Association Loi 1901**

**Maison de la Nature – 10 Allée de la Biodiversité – C.S 80 912  
LIMOGES 87 280**

**COMPTES ANNUELS - EXERCICE 2021 / 2022**  
**(ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES)**





## BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	46 865	42 679	4 186	7 182	- 2 996
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	233 595	144 350	89 245	99 682	- 10 437
Constructions	2 597 567	576 742	2 020 825	794 475	1 226 350
Installations techniques, matériel et outillage industriels	285 422	205 154	80 268	59 907	20 361
Autres immobilisations corporelles	472 772	178 133	294 638	13 416	281 222
Immobilisations corporelles en cours				643 541	- 643 541
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées	2 411		2 411	2 597	- 186
Autres titres immobilisés	7 590		7 590	7 519	71
Prêts					
Autres	1 500		1 500	1 500	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 647 721</b>	<b>1 147 058</b>	<b>2 500 663</b>	<b>1 629 819</b>	<b>870 844</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours	39 406		39 406	31 367	8 039
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	359 883		359 883	286 131	73 752
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	154 487		154 487	44 202	110 285
Valeurs mobilières de placement	1 474 812		1 474 812	2 292 380	- 817 568
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	394 892		394 892	283 891	111 001
Charges constatées d'avance	51 938		51 938	65 571	- 13 633
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 475 420</b>		<b>2 475 420</b>	<b>3 003 542</b>	<b>- 528 122</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 123 141</b>	<b>1 147 058</b>	<b>4 976 083</b>	<b>4 633 361</b>	<b>342 722</b>

MICHEL BELLEGARDE  
COMMISSAIRE  
AUX COMPTES  
SIRET: 499 653 037 00039

## BILAN ASSOCIATION(SUITE)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>30/06/2022</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>30/06/2021</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	240 683	240 683	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles	1 261 101	1 025 411	235 690
. Réserves pour projet de l'entité	1 292 433	1 216 410	76 023
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	221 357	311 712	- 90 355
Situation nette (sous total)	3 015 574	2 794 217	221 357
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	244 154	141 089	103 065
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 259 729</b>	<b>2 935 306</b>	<b>324 423</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	215 884	233 378	- 17 494
<b>TOTAL (II)</b>	<b>215 884</b>	<b>233 378</b>	<b>- 17 494</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques	162 014	140 854	21 160
Provisions pour charges	29 850	29 850	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>191 864</b>	<b>170 704</b>	<b>21 160</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	504 208	560 108	- 55 900
Emprunts et dettes financières diverses	4 200		4 200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 265	80 193	65 072
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	194 790	181 140	13 650
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 280		53 280
Autres dettes	104 161	132 265	- 28 104
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	302 703	340 267	- 37 564
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 308 606</b>	<b>1 293 973</b>	<b>14 633</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 976 083</b>	<b>4 633 361</b>	<b>342 722</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

## COMPTES DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	792 952	814 709	- 21 757	-2,67
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	669 088	642 203	26 885	4,19
. dont ventes de dons en nature	57 548	35 608	21 940	61,62
. Ventes de prestations de services	222 685	180 487	42 198	23,38
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	338 991	379 068	- 40 077	-10,57
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	50 042	42 898	7 144	16,65
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	50 740	5 113	45 627	892,37
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>2 124 498</b>	<b>2 064 477</b>	<b>60 021</b>	<b>2,91</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	136 902	105 458	31 444	29,82
Variations stocks	-8 039	14 805	- 22 844	-154,30
Autres achats et charges externes	850 810	750 746	100 064	13,33
Aides financières	77 802	80 137	- 2 335	-2,91
Impôts, taxes et versements assimilés	45 541	48 448	- 2 907	-6,00
Salaires et traitements	406 635	351 115	55 520	15,81
Charges sociales	178 473	163 635	14 838	9,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	148 200	110 165	38 035	34,53
Dotations aux provisions	49 093	33 861	15 232	44,98
Reports en fonds dédiés	48 415	65 909	- 17 494	-26,54
Autres charges	70 754	4 444	66 310	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>2 004 585</b>	<b>1 728 723</b>	<b>275 862</b>	<b>15,96</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>119 913</b>	<b>335 754</b>	<b>- 215 841</b>	<b>-64,29</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	13 348	18 091	- 4 743	-26,22
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 859	10 916	- 4 057	-37,17
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>20 207</b>	<b>29 006</b>	<b>- 8 799</b>	<b>-30,34</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	8 553	10 341	- 1 788	-17,29
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				



	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>8 553</b>	<b>10 341</b>	<b>- 1 788</b>	<b>-17,29</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>11 654</b>	<b>18 666</b>	<b>- 7 012</b>	<b>-37,57</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>131 567</b>	<b>354 420</b>	<b>- 222 853</b>	<b>-62,88</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	80		80	N/S
Sur opérations en capital	55 244	145 840	- 90 596	-62,12
Reprises sur provisions et transferts de charges	65 909	22 531	43 378	192,53
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>121 233</b>	<b>168 371</b>	<b>- 47 138</b>	<b>-28,00</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	786	2 800	- 2 014	-71,93
Sur opérations en capital	28 506	176 932	- 148 426	-83,89
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		29 850	- 29 850	-100
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>29 292</b>	<b>209 582</b>	<b>- 180 290</b>	<b>-86,02</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>91 941</b>	<b>-41 211</b>	<b>133 152</b>	<b>323,10</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	2 151	1 497	654	43,69
Total des produits (I + III + IV)	2 265 938	2 261 854	4 084	0,18
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 044 581	1 950 142	94 439	4,84
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>221 357</b>	<b>311 712</b>	<b>- 90 355</b>	<b>-28,99</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Dons en nature	70 660	111 677	- 41 017	-36,73
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
<b>Total</b>	<b>70 660</b>	<b>111 677</b>	<b>- 41 017</b>	<b>-36,73</b>
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole	70 660	111 677	- 41 017	-36,73
<b>Total</b>	<b>70 660</b>	<b>111 677</b>	<b>- 41 017</b>	<b>-36,73</b>



## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 976 082,64 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 221 357,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/11/2022 par le conseil d'administration.



#### *Description de l'objet social*

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du code de l'environnement.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs.

La fédération départementale des chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

La fédération départementale des chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre Ier et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Afin de réaliser son objet, l'association a pour principales ressources :

- Les cotisations de ses adhérents,
- La vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet et susceptibles de contribuer à sa réalisation.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

L'association a arrêté les comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable.



**PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association n'a pas mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

**Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

**Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Indemnités de fin de carrière :**

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

**Contributions volontaires :**

Conformément au règlement comptable CRC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions du président, des administrateurs et des bénévoles ont été évaluées en fonction de leur intervention dans les projet de la fédération (réunion de bureau, projet, appui administratif, etc.)

Les contributions en travail sont valorisées sur une base du taux horaire de 76 euros l'heure pour le président et 33 euros pour les administrateurs et bénévoles du permis de chasser.

Le volume horaire s'élève à 1 620 heures (dont 400 heures pour le président et 1220 heures pour les administrateurs et bénévoles du permis de chasser) pour l'exercice clos au 30 juin 2022.

Les contributions (personnel bénévole) ont été comptabilisées au pied du compte de résultat.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF



## Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	75 612		28 747	46 865
Immobilisations corporelles	2 768 256	1 690 239	869 140	3 589 355
Immobilisations financières	11 616	71	186	11 501
<b>TOTAL</b>	<b>2 855 484</b>	<b>1 690 310</b>	<b>898 073</b>	<b>3 647 721</b>

## Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	68 430	2 798	28 548	42 679
<b>TOTAL I</b>	<b>68 430</b>	<b>2 798</b>	<b>28 548</b>	<b>42 679</b>
Terrains	135 110	9 240		144 350
Constructions				
sur sol propre	511 971	76 916	20 698	568 189
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	6 949	1 605		8 553
Installations techniques, matériel, outillages industriels	248 452	26 273	69 570	205 155
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers		8 616		8 616
Matériel de transport	128 858	15 315	47 000	97 172
Matériel de bureau et informatique	125 895	7 710	61 261	72 345
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>1 157 235</b>	<b>145 675</b>	<b>198 529</b>	<b>1 104 380</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>1 225 665</b>	<b>148 473</b>	<b>227 077</b>	<b>1 147 059</b>

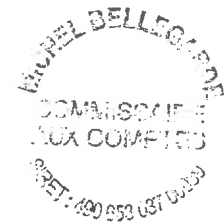
## Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 500		1 500
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	358 923	358 923	
Autres créances	161 788	161 788	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>51 938</b>	<b>51 935</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>574 149</b>	<b>572 646</b>	<b>1 500</b>



**Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	59 495
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	92 755
<b>TOTAL</b>	<b>152 250</b>

**Annexes aux comptes annuels (suite)****NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	240 683				240 683
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves :					
Réserve de gestion	1 025 411	235 690			1 261 101
Autres réserves immobilisées	221 702				221 702
Réserves gestion des dégâts	892 708	76 022			968 731
Réserve compensation des projets	102 000				102 000
Report à nouveau					
<b>Situation nette</b>	<b>2 482 505</b>	<b>311 712</b>			<b>2 794 217</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	141 089		111 429	8 363	244 154
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>2 623 593</b>	<b>311 712</b>	<b>111 429</b>	<b>8 363</b>	<b>3 038 371</b>

**Analyse des fonds dédiés**

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières	90 000	90 000	0		0	90 000	90 000
d'autres organismes	77 469	77 469	0		0	77 469	0
	65 909	65 909	65 909		48 415	48 415	0
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>							

**Fonds dédiés à l'animation pédagogique d'Uzurat : 77 469 euros**

Une partie des fonds dédiés destinées à l'animation pédagogique d'UZURAT a été reprise à hauteur de 22 531 euros en 2021 (sur les 100 000 euros). Cette somme correspond aux fonds propres de la fédération qui a été utilisée pour le projet BIODIVNA (éco-contribution).

**Fonds dédiés à la formation et à la sécurité des chasseurs : 90 000 euros**

Suite à la crise sanitaire (COVID-19), les dépenses de fonctionnement liées à ce projet ont été reportées sur les exercices suivants.

**Fonds dédiés à la biodiversité (éco-contribution) : 48 415 euros**

Une partie des fonds dédiés dédiés au projet d'éco-contribution NATURALIM 2020/2021 a été reprise à hauteur de 65 909 euros.

Le projet NATURALIM 2021/2022 est en cours de réalisation et n'a pas été finalisé au 30/06/2022. Une dotation aux fonds dédiés a été comptabilisée à hauteur de 48 415 euros en prévision des dépenses à venir sur l'exercice suivant.

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	504 208	289 248	214 960	
Dettes financières diverses	4 200	4 200		
Fournisseurs	145 265	145 265		
Dettes fiscales et sociales	194 790	194 790		
Dettes sur immobilisations	53 280	53 280		
Autres dettes	104 161	104 161		
Produits constatés d'avance	302 703	302 703		
<b>TOTAL</b>	<b>1 308 606</b>	<b>1 093 646</b>	<b>214 960</b>	

**Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	85 100
Dettes fiscales et sociales	160 352
Autres dettes	80 018
<b>TOTAL</b>	<b>325 470</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### *Engagements et sûretés réelles consenties*

- Nantissement des parts de la SCI SAFRAN au profit du crédit agricole en garantie de l'ouverture du crédit.
- Nantissement d'un placement à hauteur de 300 620 euros au profit du crédit agricole en garantie d'un emprunt de 300 000 euros.
- Engagements donnés en matière d'indemnisation des dégâts à hauteur de 5 995,26 euros.

